

République Française

Département du Pas-de-Calais - Arrondissement de Béthune - Canton de Lillers - Commune de Gonnehem

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 JUIN 2024

Nombre de membres en exercice : 23
Nombre de membres présents : 17
Nombre de votants : 19

Le vingt juin deux mil vingt-quatre à dix-huit heures trente, légalement convoqué en date du quatorze juin deux mil vingt-quatre, conformément à l'article L.2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, dont un exemplaire a été affiché à la porte de la mairie, les membres du conseil municipal se sont réunis en mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Bernard DELELIS, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS : Bernard DELELIS, Laurent POIRÉ, Carole MURRAY, Françoise LEFEBVRE, Jean-Michel DUBOIS, Charlette GALLET, Pierre DUPLOUY, Philippe ROUSSEL, Marie-José LECLERCQ, Eric CHAPPE, Janique POIRIER, Thierry HUE, Martine PETITPAS, Anne-Sophie DELAVAL, Céline DEBACK, Cathy NICUTA, Julien HERNU.

EXCUSÉS, RÉPRÉSENTÉS : Vincent KLOS procuration à Julien HERNU, Bertrand DELORY procuration à Bernard DELELIS, Thierry CHAPPE, Sébastien VERFAILLIE, Maxime CANTRAINE, Ludivine TAFFIN.

DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Après vote à main levée, et en application des dispositions de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal à l'unanimité des présents, nomme Julien HERNU au poste de secrétaire de séance qui en accepte les fonctions.

Réf : 2024-36 / 2024-06-20-6^{ème} : Finances : Opérations culturelles : Décentralisation théâtrale de la Comédie de Béthune du 1^{er} semestre 2024

La séance ouverte, Monsieur le Maire rappelle que par décision de référence 2023-021 prise le 27 octobre 2023, une convention a été conclue avec la Comédie de Béthune et la compagnie Arabesques d'Artois pour une mission de décentralisation théâtrale de la Comédie de Béthune. Celle-ci a consisté à l'accueil du spectacle Together le vendredi 29 mars 2024 à Gonnehem, mais aussi à des sorties à la Comédie de Béthune pour des représentations de L'Avare le mercredi 21 février 2024 et Vida le jeudi 11 avril 2024.

Dans ce cadre et par délibération de référence 2023-74 / 2023-12-14-11^{ème} prise le 14 décembre 2023, la commune de Gonnehem a instauré une participation financière correspondant aux frais d'inscription au spectacle Together et l'a fixée à 5 € par personne.

Si la convention signée avec la Comédie de Béthune et la compagnie Arabesques d'Artois prévoit que le coût du spectacle est divisé par deux entre la compagnie et la commune, elle ne précise rien au sujet de la recette du spectacle (325 €) alors qu'il était convenu de la répartir en deux parts égales avec la compagnie (soit 162,50 € par organisateur).

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur cet additif à la convention.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents et représentés, **émet** un avis favorable à cette proposition, **autorise** Monsieur le Maire à signer cet additif à la convention et toutes pièces y afférentes, et **sollicite** des services du contrôle des actes administratifs auprès de la préfecture le visa du contrôle de légalité.

Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'État.

Fait et délibéré les jour, mois et an susvisés

Pour extrait conforme

Le Maire, **Bernard DELELIS**

Le Secrétaire de séance, **Julien HERNU**

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission
en Sous-Préfecture le 25 juin 2024

et de la publication le 25 juin 2024

À Gonnehem, le

Le Maire

Bernard DELELIS